



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Introduction :

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Elaboré par l'ordonnateur, le Compte Administratif doit correspondre au Compte De Gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement

Un compte administratif est établi pour chaque budget, soit un pour le budget principal et un pour chaque budget annexe.

➤ Budget Principal

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses en 2017 s'élèvent à 1 011 730,20 € contre 1 016 791,18 € en 2016 soit une variation de - 0,498 %

a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 258 202,43 contre 301 127 € en 2016. Cette variation de - 14,25 % est due essentiellement à un jeu d'écriture comptable :

Le poste « Assurance multirisque » est ventilé sur le chapitre 011 (charge à caractère général) et 012 (charges de personnel)

Les autres postes sont stables

b. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses liées au personnel représentaient 527 558 € en 2016 contre 566 272, soit une augmentation de + 7,34 % due :

1. à l'emploi d'agents contractuels pour palier les absences (arrêts de travail pour maladie ordinaire). Cette dépense est compensée par le remboursement du maintien de salaire versé aux agents en arrêt.
2. à l'augmentation de la contribution patronale au régime de retraite.

c. Autres charges de gestion courante (65)

Dépenses constantes sur les exercices 2016 (126 078 €) et 2017 (125 768€).

Ce chapitre regroupe les indemnités de fonctions des élus ainsi que les contributions aux divers syndicats ainsi que les subventions versées aux associations communales (8 000 €).

d. Les charges financières (66 et 16)

Les charges liées aux emprunts se répartissent de la façon suivante :

Emprunts	2016	2017
Total des emprunts restant dus au 31/12/N	1 463 619 €	1 575 004 €
Annuité des intérêts	61 936 €	60 043 €
Annuité du capital	92 014 €	88 614 €

2. Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 1 367 731,42 € contre 1 459 725,60 € en 2016 soit une diminution de 16,37 %



a. Le produit des services, Domaines et ventes diverses (chapitre 70) s'élèvent à 116 400,67 € contre 130 551,06 € en 2016 – 10,83%) - La vente des coupes de bois s'élèvent à 5 292 € contre 20 918,13 € en 2016 (peu de coupes de bois et de moindre qualité. Les autres postes affichent une stabilité.

b. Les Impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2017:

Taxe d'habitation : 12,97 %

Taxe sur foncier bâti : 18,97 %

Taxe sur foncier non bâti : 59,95 %

Le montant encaissé s'élève à 384 353 €. Les autres taxes dont la taxe sur les pylônes électriques s'élèvent à 108 881 €. Néanmoins, le total des recettes perçues est légère augmentation du essentiellement à des reliquats de l'exercice 2016.

c. Les dotations et participations (chapitre 74) perçues en 2017 s'élèvent à 439 795,62€ contre 425 258,85 € en 2016. Cette hausse relative s'explique par le versement de reliquats 2016.

d. Autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent le revenu des immeubles en baisse sur l'exercice 2017 : 52 215,35 € contre 60 454,26 € en 2017 (augmentation due la location exceptionnelle du bâtiment de l'ancienne pizzeria pour abriter le service de tri postal.)

L'excédent dégagé en 2017 (recettes – dépenses) est 356 001,22 € permet en partie le financement des investissements programmés en 2018.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses s'élèvent à 897 391,78 € (dont les engagements de dépenses restant à payer) contre 555 216,60 € en 2017. Ces dépenses concernent principalement les travaux de construction du centre de de secours et de la bibliothèque (308 339,28 € + 144 573,43 € restant engagés), la réfection arrière de la mairie (47 592,36 €), l'acquisition de terrains (73 924,80 €) qui seront lotis pour favoriser l'accession à la propriété). Les travaux de rénovation du chauffage et de l'électricité (23 378,50 €) ont été subventionnés à 80 % par le diocèse de Loir et Cher.

Les charges de remboursement du capital d'emprunts s'élèvent à 87 174,66 € contre 92 014,15 € en 2017. Des emprunts terminés en cours d'exercice ont permis de contracter un nouvel emprunt de 200 000 € pour financer les travaux du centre de secours, sans augmenter l'endettement.

2. Les recettes d'investissement s'élèvent à 725 649,62 € (dont 96 676,20 de subventions restant à percevoir).

Cette somme se décompose en :

- recettes réelles (93 983,38 €) qui comprennent les subventions (Département et Etat), le Fonds de Compensation de TVA (remboursement pour partie de la tva N-2 : 23 385,98 €), la Taxe d'aménagement (taxe sur construction : 4 008,46 €)
- recettes restant à percevoir (96 673,20 €) qui correspondent aux subventions (Etat et Département) accordées mais qui seront versées à l'achèvement des travaux.

La section d'investissement se solde par un déficit de 171 742,16 € mais largement couvert par l'excédent de fonctionnement dégagé (356 001,22 €)



➤ Budget Annexe Eau

A – Section d'exploitation

1. Les dépenses s'élèvent à 171 193,67 € dont :

Dépenses réelles : 145 511,20 €

Charges à caractère général :	21 272,14 €
Charges de personnel :	40 000,00 €
Atténuation de produits (taxes reversées à l'Agence de l'Eau) :	23 813,00 €
Autres charges de gestion courante (verst au budget assainissement)	59 436,06 €
Charges financières	990,00 €

Dépenses d'ordre (amortissements) : 25 682,47 €

2. Les recettes s'élèvent à 189 474,84 € dont :

Vente de l'eau : 50 702,99 € (50 454,75 € en 2016)

Location des compteurs : 34 096,26 € (34 271,53 € en 2016)

Les autres produits sont perçus au profit du budget assainissement et reversés (voir dépenses autres charges de gestion courante)

Report d'excédent cumulé des exercices précédents : 28 841,82 €

La section d'exploitation se solde par un excédent d'exploitation de 18 281,17 €

B – Section d'investissement

1. Les dépenses s'élèvent à 413 724,21 € dont 46 816,87 € d'engagements de dépenses restant à régler (Etude Patrimoniale).

a. Acquisition de matériel d'exploitation :	1 943,90 €
b. Travaux (Unité de déferrisation) :	362 673,33 €
c. Remboursement capital d'emprunt :	2 108,67 €

2. Les recettes s'élèvent à 684 499,96 € et sont constituées :

- Des subventions (Etat et Agence de l'Eau) perçues :	22 270,70 €
restant à percevoir :	167 957,66 €
- D'un emprunt (durée 20 ans – taux 1,6489 %)	200 000,00 €
- D'un emprunt (durée 5 ans – taux 1,67 %)	50 000,00 €
- Du FCTVA (remboursement TVA N-2) et autres réserves	14 589,00 €

Des opérations d'ordre (Amortissements) : 25 682,47 €

- Du report de l'excédent cumulé des exercices précédents. 204 050,13 €

La section d'investissement se solde par un excédent de 270 775,75 €

➤ Budget Annexe Assainissement

A – Section d'exploitation

1. Les dépenses s'élèvent à 79 892,12 € dont :

Dépenses réelles : 39 534,90 € (Electricité, acquisition petit matériel, charges de personnel et financières etc..)



Dépenses d'ordre (amortissements) : 40 357,22 €

2. Les recettes s'élèvent à 204 980,39 € dont :

- Redevance assainissement : 50 925,45 € (59 984,64 € en 2016)
- Contribution communale (rejet eaux pluviales) : 40 550,00 €
- Report des excédents cumulés : 105 534,00 €

La section d'exploitation se solde par un excédent d'exploitation de 125 088,27 €

B – Section d'investissement

1. Les dépenses s'élèvent à 33 501,68 (dont 27 435 € de dépenses restant engagées) et concernent notamment le remplacement d'une pompe de refoulement (1 614 €) et des travaux de réparation sur les canalisations (9 398,40 €)

2. Les recettes s'élèvent à 270 223,77 € constituées :

- des recettes d'ordre : 39 005,52 € (jeux d'écriture sur amortissements - dépenses de fonctionnement = recettes d'investissement)
- du report de l'excédent cumulé des exercices précédents.

La section d'investissement se solde par un excédent de 259 029,93 €

Ces excédents permettront le financement d'investissement à venir en limitant le recours à l'emprunt

➤ **Budget Annexe Intervention Economique**

Ce budget retrace la comptabilité inhérente aux bâtiments commerciaux en location (boucherie, atelier relais, micro crèche).

A – Section de fonctionnement

1. Les dépenses s'élèvent à 9 479, 74 € dont :

- Charges à caractère général : 8 506,90 €
- Charges financières 972,84 €

2. Les recettes qui représentent le produit des loyers, s'élèvent à 30 736,80 €

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 21 257,06

B – Section d'investissement

1. Les dépenses s'élèvent à dont :

- Remboursement du capital d'emprunt : 22 244,66 €

A noter que le prêt contracté en 2010 pour l'aménagement de la boucherie se termine en 2020.

- Reprise du déficit d'investissement 2017 : 12 783,90

2. Les recettes (12 783,90 €) proviennent de l'excédent de fonctionnement 2016

La section d'investissement se solde par un déficit de 9 460,76 € compensé par l'excédent de fonctionnement 2017.